



Contrat a durée déterminé sans therme fixe

Par **sophie**, le **22/01/2009** à **09:21**

bonjour je suis en CDD depuis le 2 novembre 2007 il n'y a pas de date de fin du contrat je remplace une personne qui vient d'avoir un enfant et qui n'est pas près de reprendre. J'aurai voulu savoir si a mon tour je fais un enfant:

- Est ce que mon employeur a le droit de m'arreté le contrat et de mettre quelqu'un d'autre a ma place lorsque je serai en arret pour préparer l'arrivé de mon enfant?
- Si ce n'est pas le cas est ce que je peux reprendre après mon congé maternité sur le même contrat si biensur la personne que je remplace n'est pas revenue?
- Est ce que mon employeur a le droit de me laisser sur ce CDD sans therme fixe pendant des années?

j'attend vos conseil et vos réponses je vous en remercie.